



AUCAMVILLE

PM 301.2022

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA ROUTE DE FRONTON

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Considérant la demande de la société CENTURY 21,

Considérant que pour permettre le remplacement d'une vitrine d'un commerce et la mise en place de nouvelles menuiseries et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

A R R E T E

Article 1: Les trois places de parking seront neutralisées, le stationnement sera interdit et l'occupation du domaine public sera autorisée devant le n°12 route de Fronton.

Cette réglementation sera applicable du dimanche 27 novembre 2022, 14 heures au mercredi 30 novembre 2022, 18 heures.

Article 2: Les entreprises autorisées à occuper le domaine public sont :

- SINTES MIROITERIE, 265 route de Grenade, 31700 BLAGNAC.
- TAURINES RENO, 6 lotissement Le Mares, 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS.

Article 3: La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

Article 4: La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

Article 5: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 24 novembre 2022

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE: place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE: CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX